

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

SÉANCE du 14/12/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le vingt janvier s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David, adjoints,
Mmes, CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle, BARBÉ Viorika et PRAMPART Maryline.
MM. HOUTIN Jean-Christophe AUBERT Hervé et BOITTIN Etienne,
Formant la majorité des membres en exercice

Était absente excusée :

Le Conseil Municipal a désigné M. GAROT Rémi, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11
Quorum 06
Présents 11
Votants 11

Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à *l'unanimité* le compte-rendu de la réunion du 23/11/2021.

Objet des délibérations

2021-12-01	Situation COVID.
2021-12-02	Résultats radar pédagogique
2021-12-03	Aménagement du lotissement : retour MAYENNE INGENIERIE
2021-12-04	Travaux prévus sur la Commune
2021-12-05	Salle des fêtes : achat des chaises et restauration des tables
2021-12-06	Renouvellement matériel informatique
2021-12-07	MAYENNE FIBRE et problème de facturation à tord

Délib 2021-12-01 : Situation COVID

La situation sanitaire s'étant dégradée fortement, le mercredi 1^{er} décembre une réunion extraordinaire des Maires a été organisée par la CCPC. Il a été précisé que la préfecture n'avait pas encore pris de mesure mais cela ne serait tardé. Pour l'instant, on laissait le soin aux Maires de prendre les mesures qui s'imposent. Plusieurs mairies ont déjà fermé les salles à la location.

Monsieur LECOT a convoqué un bureau en urgence le jeudi 2 décembre et il a été décidé :

- de maintenir la location du 4/12. Monsieur LECOT a contacté Tony LEMOINE et vu que c'est pour 40 personnes, enfants compris, et que le pass sanitaire sera appliquée, des tests PCR effectués et le port du masque respecté, le Bureau a donné son aval pour le maintien.

- d'annuler le repas des aînés prévu jeudi 9/12. Le club a été informé le 03/12.
- que les locations et réservations de salle notamment pour les événements festifs avec repas et activités dansantes seraient annulées et interdits jusqu'à nouvel ordre.
- Par contre, il a été décidé de maintenir les autres événements telles que les réunions, les assemblées générales des associations, la journée carte des aînés le jeudi du moment que c'est en comité restreint, avec pass-sanitaire et port du masque obligatoire dans la salle, pas de repas ou de pot, et avec l'obligation d'établir une liste des personnes présentes lors de l'événement.

2 arrêtés municipaux ont été pris à compter du 8 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*
VALIDE les mesures prises par le Bureau.

Délib 2021-12-02 : Résultats radar pédagogique

La parole est donnée à David BEAUMONT qui s'est chargé de cette mission avec l'aide de Rémi GAROT et de Christophe COUËTOUX DU TERTRE.

Le radar a été installé sur la commune du 15 novembre au 2 décembre.

Les résultats de la deuxième période sont plus parlants car il y avait une meilleure connaissance du matériel et il a donc été mieux installé.

Nombres de véhicules entrants : 3159.

Nombres de véhicules sortants : 3098.

Le radar a été placé sur 15 emplacements différents. Il a été constaté que la vitesse moyenne était plutôt correcte dans l'ensemble sauf sur quelques axes. Il y a des vitesses excessives de l'ordre de 80 et une maximale à 88.

De ce constat, l'opération radar doit être renouvelée tous les ans. Il va falloir envisager des aménagements pour réduire la vitesse sur certains axes de la Commune (installation chicane, de plot jaunes...). Pour cela, il faudrait avoir l'avis du Conseil Départemental auprès de Monsieur BOULEAU.

La Commission voirie pourrait se réunir au préalable afin de cibler les emplacements et ce qu'il faudrait envisager. Elle se réunira le lundi 20 décembre à 15h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*

PREND en considération les résultats et **DECIDE** que soit mis en place des aménagements provisoires et **MISSIONNE** la Commission voirie pour le faire.

Délib 2021-12-03 : Aménagement du lotissement : retour MAYENNE INGENIERIE

MAYENNE INGENIERIE a adressé un devis avec le projet pour l'aménagement du lotissement. Monsieur Le Maire expose celui-ci.

C'est un projet d'ensemble globalisé et généralisé. Il y a donc des options qui pourront être supprimés par la suite.

La CCPC devra être mise dans le projet puisque son intervention sera nécessaire.

Pour rappel, la Commune paye l'installation des eaux usées, des eaux pluviales et l'assainissement puis ensuite cette charge incombe à la CCPC puisque c'est elle qui possède cette compétence.

Les membres du Conseil souhaiteraient que Monsieur FORVEILLE de MAYENNE INGENIERIE intervienne pour exposer le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*
A PRIS connaissance du projet et du devis,

SOUHAITERAIT qu'un membre de MAYENNE INGENIERIE vienne lui exposer le projet et qu'un RDV soit fixé en ce sens.

Délib 2021-12-04 : • Travaux prévus sur la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux prévus ou qui vont être entrepris pour l'année 2022. Certains projets 2021 ont été retardés.

Les travaux de l'entrée de l'église, le garage MACE et le mur du cimetière devraient commencer début janvier 2022.

Il faudrait prévoir le courrier de retour pour les candidats non retenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*
A BIEN PRIS NOTE de ce planning.

Délib 2021-12-05 : • Salle des fêtes : achat des chaises et restauration des tables

Le 1er décembre 2021, la commande des chaises choisies a été effectuée. Elles ont été livrées le 10/12/2021.

Monsieur Le Maire présente la table restaurée par Thierry. Estimatif : 14-15€ de fourniture par tables (colle comprise) + 2h30-3h de temps passé. Le travail est bien fait, le Conseil valide cette restauration.

Pour l'année 2022, il faudrait envisager l'achat d'un chariot pour déplacer les chaises.

Les points de la salle à revoir :

- La prise de courant extérieure pour le traiteur qui en principe devait être placée à l'arrière de la cuisine mais qui est à l'avant ;
- Les prises au-dessus de l'évier voir s'il est possible de les changer de côté ;
- Revoir les prises sous le bar.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*
VALIDE la restauration des tables par l'agent communal, l'achat d'un chariot et les révisions électriques.

Délib 2021-12-06 : Renouvellement matériel informatique : études des devis

Les demandes de devis ont été effectuées et 2 devis sont déjà parvenus celui d'ELECTROSYSTEME et celui de TOUILLER. Ils sont présentés ce soir. Nous sommes en attente de celui de l'entreprise TSI de COSSE-LE-VIVIEN.

ELECTROSYSTEME ne propose qu'une tour. Au vue de la capacité demandée, la société n'est pas pour présenter un PC PORTABLE.

TOUILLER propose un devis globalisé avec PC portable et tour.

Il est difficile de se baser sur 2 devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*
PROPOSE d'attendre d'avoir le 3^{ème} devis pour prendre une décision définitive.

Délib 2021-12-07 : • MAYENNE FIBRE et problème de facturation à tord

Le 3 décembre, la commune a été avisée par un mail de Mme BREHIN que certains administrés avaient reçu à tort une facture. En effet, ceux qui devaient réaliser les travaux d'élagage par eux même ce devaient de retourner la convention Elagage à MAYENNE FIBRE.

MAYENNE FIBRE a fait une forte propagande notamment sur les journaux pour informer la population et expliquer la marche à suivre.

Il y a eu peu de retour en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*
ACCUSE bonne réception de cette information.

Questions diverses :

➤ Le bulletin municipal

La Commission communication présente le projet 2022 à l'ensemble du Conseil.

Au vue du contexte sanitaire, la traditionnelle fête des vœux ne pourra avoir lieu. La Commission propose de mettre en vidéo les vœux du maire. Le Conseil y est plutôt favorable.

Heure de fin de réunion : 23h45

Proposition de date du prochain conseil : le mardi 25 janvier 2021 à 20h00